

Lundi 8 novembre 2021

[REDACTED]
[REDACTED]
45750 ST PRYVE ST MESMIN

OBSERVATIONS SUR LE PLUM DEPOSEES A SAINT PRYVE SAINT MESMIN LE 8 NOVEMBRE 2021

A/ CLASSEMENT TERRAINS

Nous sommes surpris à la lecture du PLUM du changement de classification, sans alerte et concertation, sur le hameau Saint Santin des parcelles classées U dans le PLU existant, devenant N dans le PLUM.

Cette modification de classement ne respecte pas l'historique du hameau Saint Santin contrairement au hameau voisin Saint Nicolas dont les parcelles U deviennent UR5.

Nous demandons en conséquence le même traitement.

Le classement en zone N, sans conséquence nous dit-on sur le bâti existant n'est pas à l'abri de décrets ou lois supra- métropolitaine risquant de nous affecter dans le futur et de remettre en cause les prescriptions métropolitaines qui garantissent aujourd'hui le bâti.

A titre d'exemple dans le PLUM en zone N, l'affectation des sols est interdite pour les piscines de plus de 25m2 margelle comprise, **ce qui est déjà une restriction**, alors que dans la zone une régularisation est en cours pour la démolition d'une piscine de 50m2 en eau, l'implantation et la réalisation d'une piscine de 80m2 en eau, plages et terrasses en sus.

Ce classement N objet de contreparties occultées ne respecte en rien la réalité du terrain et le respect du bâti existant.

A tout le moins le classement en **UR5** au même titre que le hameau voisin Saint Nicolas nous semble démocratiquement logique pour la sauvegarde et la pérennité des constructions existantes sans naturellement remettre en cause les fonds de jardin déjà classés N.

Merci pour la prise en compte de ces observations.

B/ CAHIER COMMUNAL – PATRIMOINE

Certains bâtis remarquables ou patrimoniales nous semblent absents injustement dans la liste du cahier communal et devraient y être répertoriés à savoir :

Le four à briques

La gare **Saint Nicolas** véritable témoignage du Tramway de Sologne, bâti ayant survécu au temps dans la friche industrielle en bordure du CD qui mériterait une deuxième vie (artisanale...Loire à vélos...autre...)



ENVIRONS D'ORLÉANS. — Saint-Nicolas. — La Gare des Tramway de Sologne. — LL.

La **Cartaudière**, propriété historique et culturelle de Saint Pryvé, lieu de villégiature d'Aignan- Thomas Desfriches.

Vous remerciant de la suite donnée à ces observations .

[Redacted signature]